

- - - Limite de l'AVAP
 - - - Limite de secteur réglementaire
 - - - Limite de sous secteur réglementaire: - Z2b
 - - - Z2e
Z1 Désignation de secteurs réglementaires
 - - - Limite de section cadastrale
AE Section cadastrale
 01 N° lots
 - N° parcelle
 * Désignation bâtiment
 * Désignation façade
Protection MH
 ■ Bâtiment MH
 ☆ Élément MH
 ■ Terrain MH
 ■ Secteur à forte sensibilité archéologique
Bâtiments et éléments protégés
 ■ Bâtiment exceptionnel
 ■ Bâtiment remarquable
 ■ Bâtiment intéressant
 * Ouvrage remarquable
 - Ouvrage linéaire remarquable
Bâtiments non protégés
 ■ Bâtiment sans protection
Ensembles et séquences
 - Ensemble architectural divisé
Espaces libres
 ●●●●● Alignement d'arbres à maintenir
 ● ou créer
 ■ Espace arboré ou jardin protégé dans l'AVAP
Éléments non réglementaires
 ■ Gabarit de construction disparue
 ■ Bâtiment dont la démolition pourrait être envisagée pour la valorisation des paysages et du patrimoine
 - - - Séquence urbaine
 - - - Liasion piétonne
 ● Arbre remarquable
 ■ Canal et tracé de canal historique
 - - - Axe historique de composition

